

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE Avis 5 avril 2017

Date d'examen par la Commission : 5 avril 2017

amifampridine (phosphate d')

FIRDAPSE 10 mg, comprimé

B/100 (CIP: 34009 347 155 6 3)

Laboratoire BIOMARIN EUROPE LIMITED

| Code ATC | N07XX05 (autres médicaments du système nerveux) |
|-------------------------------|---|
| Motif de l'examen | Renouvellement de l'inscription |
| Liste concernée | Sécurité Sociale (CSS L.162-17) |
| Indication(s) concernée(s) | « Traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert- Eaton chez l'adulte. » |

01 Informations administratives et reglementaires

| | 23/12/2009 (procédure centralisée) ; | | |
|--|--|--|--|
| AMM | Statut de médicament orphelin (18 décembre 2002) Suivi particulier de pharmacovigilance /PGR | | |
| | Rectificatifs du 27 janvier 2015 | | |
| Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier | Liste I Prescription hospitalière Prescription réservée aux spécialistes et services médecine interne, neurologie et oncologie médicale. | | |
| Classement ATC | N Système nerveux N07 Autres médicaments du système nerveux N07X Autres médicaments du système nerveux N07XX Autres médicaments du système nerveux N07XX05 amifampridine | | |

02 CONTEXTE

Examen de la spécialité inscrite sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux pour une durée de 5 ans par arrêté du 06/10/2010 (JO du 12/10/2010).

FIRDAPSE (amifampridine) possède le même principe actif que la diaminopyridine phosphate (3,4 DAP-base) qui était fabriqué par l'AGEPS sous forme de préparation hospitalière depuis 1996. La 3,4 DAP-base est utilisée depuis 1977 dans le traitement du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (SMLE). Son emploi dans le cadre d'autorisations temporaires d'utilisation (ATU) nominatives dans différentes indications dont le LEMS a été instauré en 2006.

En décembre 2009, FIRDAPSE a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le traitement symptomatique du SMLE. Dans son avis d'inscription du 2 juin 2010, la Commission a considéré que le « service médical rendu (SMR) de FIRDAPSE est <u>modéré</u> » et qu'il apporte « une amélioration du service médical rendu mineure (<u>ASMR IV</u>) », dans cette indication. (Cf. rubrique 04. Rappel de la précédente évaluation).

Le laboratoire BIOMARIN sollicite le renouvellement d'inscription dans les mêmes conditions.

03 CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

03.1 Indications thérapeutiques

« Traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton chez l'adulte. »

03.2 Posologie

« Le traitement doit être instauré et suivi par un médecin expérimenté dans le traitement de cette maladie.

FIRDAPSE doit être administré en doses divisées, trois ou quatre fois par jour. La dose initiale recommandée est de 15 mg par jour. Elle peut être augmentée par paliers de 5 mg tous les quatre à cinq jours, jusqu'à un maximum de 60 mg par jour. Une dose unique ne doit pas dépasser 20 mg.

Les comprimés doivent être pris au cours d'un repas.

Des différences génétiques peuvent expliquer la variabilité de l'exposition systémique de FIRDAPSE.

Insuffisance rénale ou hépatique

FIRDAPSE doit être utilisé avec précaution chez les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique. Une dose initiale de 5 mg par jour d'amifampridine est recommandée pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique modérée ou sévère. Pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique légère, une dose initiale de 10 mg par jour d'amifampridine est recommandée. La titration du médicament doit être plus lente chez ces patients que chez ceux ne présentant pas d'insuffisance rénale ou hépatique, avec une augmentation par paliers de 5 mg de la dose tous les sept jours. Si un effet indésirable apparaît, l'augmentation de la dose doit être interrompue (voir rubriques 4.4 et 5.2 du RCP)

Population pédiatrique

La sécurité et l'efficacité de FIRDAPSE chez les enfants âgés de 0 à 17 ans n'ont pas encore été établies. Aucune donnée n'est disponible.

Voie orale uniquement. »

BESOIN MEDICAL 1,2,3,4

Le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (SMLE) est une affection neuromusculaire due à une insuffisance de libération présynaptique de l'acétylcholine. Il se manifeste par une faiblesse musculaire touchant de facon prédominante les membres inférieurs et le tronc accompagnée d'une fatigabilité excessive. Une faiblesse des membres supérieurs est beaucoup plus rare. Il se caractérise par une évolution vers un handicap moteur et peut engager le pronostic vital en cas d'atteinte des muscles respiratoires. Sa prévalence estimée en Europe est 1 sur 100 000. Il survient habituellement chez un sujet de sexe masculin, âgé de plus de 40 ans.

Ce syndrome est causé par les anticorps dirigés contre les canaux calcium présynaptiques voltage-dépendants. Dans plus de la moitié des cas, le SMLE est associé à un cancer pulmonaire à petite cellule, plus rarement à d'autres tumeurs. Dans d'autres cas, le SMLE est associé à une maladie générale auto-immune (Biermer, Sjögren...) ou reste isolé.

Les principes du traitement du SMLE ont deux objectifs : l'un symptomatique, en augmentant la libération des quantums d'acétylcholine au niveau de la synapse musculaire pour favoriser la contraction musculaire et l'autre étiologique en bloquant la réaction dysimmunitaire. Le traitement de la tumeur est naturellement une priorité si elle est présente.

Le traitement symptomatique repose sur des molécules prolongeant la durée de la dépolarisation membranaire de la terminaison synaptique. Le traitement symptomatique de premier choix est

¹ http://www.med.univ-montp1.fr/enseignement/cycle_2/MID/ECN/Neuro/item_263.pdf

² http://www.orpha.net/consor/cgi-bin/OC_Exp.php?Lng=FR&Expert=43393

Skeie GO, Apostolski S, Evoli A, et al. European Federation of Neurological Societies. Guidelines for treatment of autoimmune neuromuscular transmission disorders. Eur J Neurol 2010;17(7):893-902.

Bull. Acad. Natle Méd. 2014; 198, no 2: 243-55, séance du 4 février 2014. http://www.academie-medecine.fr/wpcontent/uploads/2015/06/pages-243-256.pdf

l'amifampridine (FIRDAPSE) qui est un sel de phosphate de la 3,4-diaminopyridine phosphate (3,4 DAP-base). Un effet thérapeutique additionnel peut être obtenu en cas d'association avec la pyridostigmine. La guanidine et la pyridostigmine sont également utilisés dans le traitement de SMLE, mais ces composés n'ont pas été étudiés dans de grandes séries.

Si les symptômes persistent, un traitement étiologique à long terme avec de la prednisone et/ou de l'azathioprine doit être discuté. Les immunoglobulines intra-veineuses et la plasmaphérèse sont réservées aux formes très sévères ne répondant pas aux autres thérapeutiques.

Pour les patients avec une forme paranéoplasique du SMLE, la prise en charge est essentiellement basée sur le traitement de la tumeur (chimiothérapie) qui aura par ailleurs un effet immunosuppresseur. Les traitements immunosuppresseurs doivent être évités avant que le diagnostic de tumeur ne soit exclu.

En l'absence de traitement curatif disponible, il persiste un besoin important à disposer de nouveaux traitements avec un profil d'efficacité et de tolérance satisfaisant.

05 RAPPEL DE LA PRECEDENTE EVALUATION

| Data da Pavia | O. J. OOAO Territoria (a. 20) and also at a sillar of 20) | |
|---|---|--|
| Date de l'avis | 2 juin 2010 : Inscription sécurité sociale et collectivités | |
| Efficacité/tolérance (Conclusion de l'avis précédent) | « La démonstration de l'efficacité s'appuie sur deux études comparatives versus placebo (étude McEvoy et al. 1989 et Sanders et al. 2000) réalisées avec la forme hospitalière (3,4 DAP) et considérées comme les études pivot par l'EMA. Ces études sont cependant anciennes et de faible rigueur méthodologique. L'évaluation de l'efficacité de la 3,4 DAP s'appuie sur des examens permettant d'évaluer la faiblesse musculaire et le déficit moteur notamment le potentiel d'action musculaire composé (PAMC), le score QMG (score de myasthénie aiguë quantitatif), le score NDS « Neurological Disability Score » (mesure d'indices de force musculaire et de réflexe sur les deux côtés droit et gauche). Dans l'étude de McEvoy de faible effectif (n=12), le 3,4-DAP base a été supérieur au placebo sur la force musculaire des membres supérieurs et inférieurs. Dans l'étude de Sanders (n=26) la différence de l'évolution du score de myasthénie aiguë quantitatif (QMG) par rapport à l'inclusion (-2,0 vs 0,25, p=0,01) et l'amplitude médiane du PAMC (Potentiel d'action musculaire composé) ont été en faveur de la 3,4 DAP (+1,30 mV vs - 0,1mV p<0,001). Les deux études pivots ont été poolées dans une revue Cochrane ⁵ sur la base de leur critère secondaire commun, le PAMC (Potentiel d'action musculaire composé). La différence moyenne pondérée globale des PAMC a été de 1,69 mV IC95% [0,60 - 2,77] en faveur du traitement par 3,4 DAP. La commission regrette l'absence de données de qualité de vie dans les études disponibles. En matière de tolérance, les paresthésies sont l'effet indésirable le plus fréquemment rencontré. Chez certains patients des vertiges transitoires, des étourdissements ou de l'asthénie ont été observés après la prise de 3,4 DAP. Les | |
| | convulsions sont l'événement indésirable grave le plus fréquent. » | |
| SMR | « modéré » | |
| ASMR | « En dépit de la faible qualité méthodologique des études mais considérant d'un part l'absence d'alternative thérapeutique validée et d'autre part l'effet observé par rapport à la prise en charge actuelle, la Commission de la Transparence attribue FIRDAPSE une amélioration du service médical rendu mineure (niveau IV) dans traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton ». | |
| Place dans la stratégie thérapeutique | « Le traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (LEMS) repose sur des molécules prolongeant la durée de la dépolarisation membranaire de la terminaison synaptique. En 2006, l'European Federation of Neurological Societies (EFNS) a recommandé la | |

⁵ Maddison P et al. Treatment for Lambert-Eaton myasthenic syndrome. Cochrane Database Syst Rev. 2005 Apr 18;(2):CD003279.

| | 3,4 DAP comme traitement symptomatique de 1ère ligne du LEMS. La guanidine n'est plus aujourd'hui couramment utilisée en raison de ses risques potentiels (néphrotoxicité, hépatotoxicité, myélotoxicité et cardiotoxicité). Mais d'autres produits, comme la pyridostigmine, sont utilisés hors AMM. Dans des cas plus sévères, la plasmaphérèse ou l'injection d'immunoglobulines par voie IV peuvent apporter des résultats rapides mais n'entrainent qu'une amélioration temporaire des symptômes. Le traitement étiologique du LEMS consiste en un traitement du cancer sous-jacent s'il est présent. Dans les cas non paranéoplasiques, souvent associés à d'autres maladies auto-immunes, le traitement fait appel aux immunosuppresseurs ». |
|------------------|--|
| Population cible | « Prévalence estimée en Europe entre 1/100 000 et 1/400 000, soit une population estimée en France entre 160 à 640 patients. Selon les experts, le nombre de patients atteints de LEMS ne dépasse pas 300 en France. » |

06 ANALYSE DES NOUVELLES DONNEES DISPONIBLES

06.1 Efficacité

Parmi les données soumises, le laboratoire a fourni des nouvelles données cliniques d'efficacité :

- une revue Cochrane (publiée en 2011) des études ayant évalué la 3,4 DAP. Les études sélectionnées pour cette méta-analyse ont toutes déjà été présentées dans le dossier précédent de demande d'inscription de la spécialité FIRDAPSE. Il s'agit d'une mise à jour de la revue Cochrane sur le traitement du LEMS publiée en 2005⁵ prise en compte dans le dossier précédent.
- une étude de phase III, contrôlée versus placebo, réalisée chez les patients ayant un SMLE sous traitement par amifampridine stable depuis au moins 91 jours.

6.1.1 Revue bibliographique (Cochrane 2011)⁶

Il s'agit d'une revue Cochrane des études cliniques dans le traitement du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (SMLE).

Quatre essais contrôlés comparant le 3,4 DAP à un placebo chez un total de 54 participants atteints du SMLE étaient éligibles : trois essais croisés et un essai en groupes parallèles. Deux essais ont été ajoutés dans cette mise à jour. L'un de ces essais évaluait également de la pyridostigmine combinée à du 3,4 DAP. Un autre essai croisé a comparé les immunoglobulines intraveineuses (IgIV) à un placebo.

Le critère principal de jugement était le score QMG (score quantitatif de gravité de la myasthénie)⁷ ou lorsqu'il n'était pas disponible, la force musculaire des membres était mesurée par myométrie. A noter que le QMG est un score validé et reconnu par la Myasthenia Gravis Foundation of America (MGFA) : un traitement est considéré comme ayant un impact clinique significatif à partir d'une amélioration de 2,6 points de ce score⁸.

Cette méta-analyse a montré une amélioration moyenne du score QMG avec le 3,4 DAP versus placebo, évalué entre 3 et 8 jours, de 2,44 points (Figure 1).

⁶ Keogh M, Sedehizadeh S, Maddison P. Treatment for Lambert-Eaton myasthenic syndrome. Cochrane Database Syst Rev. 2011 Feb 16;(2):CD003279

⁷ Quantitative myasthenia gravis score (QMGS) : compris entre 0 (asymptomatique) et 39 (déficit maximal), un patient est considéré comme symptomatique à partir d'un score > 5

est considéré comme symptomatique à partir d'un score > 5.

8 Barohn RJ, McIntire D, Herbelin L, et al. Reliability testing of the quantitative myasthenia gravis score. Ann N Y Acad Sci 1998;841:769–72

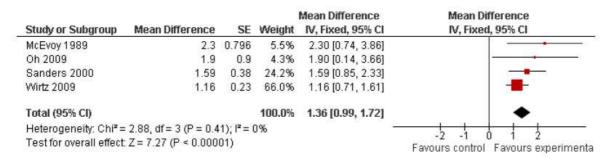
Figure 1: Effet du 3,4 DAP versus placebo sur le score QMG (critère principal)

| | | | | Mean Difference | Mean Di | ference | |
|---|---------------------|--------|--------|----------------------|---------------------|-----------------|--|
| Study or Subgroup | Mean Difference | SE | Weight | IV, Fixed, 95% CI | IV, Fixed | , 95% CI | |
| Oh 2009 | -3 | 1.1832 | 27.4% | -3.00 [-5.32, -0.68] | | | |
| Sanders 2000 | -2.2262 | 0.7261 | 72.6% | -2.23 [-3.65, -0.80] | _ | | |
| Total (95% CI) | | | 100.0% | -2.44 [-3.65, -1.22] | • | | |
| Heterogeneity: Chi ² = Test for overall effect: | | | % | | -4 -2 (| 2 4 | |
| restror overall effect. | 2 = 3.54 (1 < 0.000 | '/ | | F | avours experimental | Favours control | |

Source : Figure 2 de la revue Cochrane CI : intervalle de confiance ; SE : écart-type : Mean difference IV, Fixed : Différence moyenne estimée par la méthode de l'inverse de la variance

Les résultats sur l'amplitude médiane du PAMC (Potentiel d'action musculaire composé) ont été également en faveur de la 3,4 DAP (différence de +1,36 mV [0,99 ; 1,72]). (Figure 2).

Figure 2 : Effet du 3,4 DAP versus placebo sur l'amplitude du PAMC (critère secondaire)



Source : Figure 3 de la revue Cochrane CI : intervalle de confiance ; SE : écart-type : Mean difference IV, Fixed : Différence moyenne estimée par la méthode de l'inverse de la variance.

6.1.2 Etude de phase III (étude LMS-002)

Il s'agit d'une étude contrôlée, randomisée, double aveugle, dont l'objectif principal était d'évaluer l'efficacité de FIRDAPSE versus placebo sur la force musculaire, en comparant un groupe maintenant un traitement par FIRDAPSE (à dose optimale) à un groupe arrêtant progressivement le traitement, sur une période 14 jours. Avant d'être randomisés, les patients devaient avoir reçu un traitement par amifampridine (base ou phosphate) pendant au moins 91 jours et avoir une réponse optimale au traitement.

Les patients inclus (âge ≥ 18 ans) avaient un SMLE (forme paranéoplasique et non paranéoplasique), avec un score QMG ≥ 5 pour les patients n'ayant jamais reçu de traitement symptomatique pour le SMLE.

Schéma de l'étude

Après une période d'évaluation initiale de 14 jours, dont l'objectif était d'évaluer l'éligibilité des patients, l'étude était ensuite conduite sur 4 périodes successives (Figure 3) :

Période 1 Période 2 Période 3 Période Période 4 d'évaluation de « run-in » Extension initiale Ouvert Double aveugle Double aveugle Ouvert « screening » Randomisation amifampridine amifampridine amifampridine amifampridine phosphate phosphate phosphate phosphate Placeho 7 à 91 jours Jusqu'à 2 a 14 jours 7 jours 7 jours Evaluation efficacité Jİ4 **J8**

Figure 3 : Schéma de l'étude LMS-002

- **Période 1**: phase de titration pendant laquelle tous les patients recevaient un traitement par amifampridine pendant 7 à 91 jours, jusqu'à atteindre la dose optimale⁹ et la durée de traitement par amifampridine requise (91 jours) avant d'être randomisés. Les patients devaient être sous traitement stable (même dose quotidienne et même schéma posologique) pendant au moins les 7 derniers jours avant la randomisation.

Le score QMG était évalué avant l'instauration du traitement par amifampridine (à J1) et tous les 30 jours durant cette période.

- Période 2 (J1-J7) : les patients étaient randomisés (1:1), soit :
 - pour maintenir leur traitement par amifampridine pendant 7 jours à la dose établie au cours de la période de titration;
- pour arrêter progressivement leur traitement par amifampridine sur la période des 7 jours.
- **Période 3 (J8-J14)**: les patients qui avaient été randomisés pour maintenir leur traitement par amifampridine au cours de la période 2 continuaient à être traités à la même dose pendant 7 jours additionnels.

Les patients qui avaient été randomisés pour arrêter progressivement leur traitement par amifampridine au cours de la période 2 recevaient alors un placebo pendant 7 jours additionnels. L'efficacité et la tolérance étaient évaluées à J8 et J14.

- **Période 4**: période d'extension jusqu'à 2 ans (résultats qui seront présentés dans un addendum du rapport).

Traitement à l'étude

L'amifampridine en tant que sel de phosphate a été fournie dans des comprimés de 250 mg, contenant l'équivalent de 10 mg de base d'amifampridine par comprimé. La dose quotidienne totale autorisée était de 15 à 80 mg, administrée 3 à 4 fois par jour, avec un maximum de 20 mg à chaque prise, sauf pour les patients atteints d'insuffisance rénale légère ou modérée et naïfs de traitement qui pouvaient débuter avec une dose quotidienne de 10 mg (5 mg, 2 fois par jour). Avant l'entrée dans la période 2 de l'étude, tous les patients prenaient une dose quotidienne totale de 30-80 mg et un maximum de 20 mg à chaque prise.

Critère principal de jugement de l'efficacité :

Le critère principal de jugement était un critère composite incluant :

évolution du score QMG sur les périodes 2 et 3 (entre J1 et J14)

⁹ Définie comme la dose permettant une amélioration du score QMG ≥ 3 points par rapport à la période d'évaluation initiale de « *screening* » chez les patients qui ne recevaient pas de traitement par amifampridine au début de la période 1 de « *run-in* ». Les patients qui n'atteignaient pas cette dose optimale à la fin de la période 1 arrêtaient alors le traitement, et étaient retirés de l'étude une fois le suivi pour la tolérance réalisé. A noter que l'amélioration du score QMG n'était pas nécessaire pour les patients recevant déjà un traitement par amifampridine au début de la période 1 de « *run-in* ».

- évolution du score **SGI** (Subjective Global Impression)¹⁰ sur les périodes 2 et 3 (entre J1 et J14) L'évaluation était réalisée 14 jours après le début de la période d'arrêt progressif de traitement.

Analyse statistique et hypothèse d'évaluation

Un total de 36 patients a été jugé nécessaire pour montrer une différence de 2,443 points en termes d'évolution moyenne du score QMG, avec une puissance de 80% et en prenant en compte une erreur de type I de 0,05 et un écart-type de 2,5.

Résultats

Population de l'étude

Parmi les 54 patients sélectionnés, 38 (70,4%) ont terminé la période 1 et ont été randomisés dans la période 2, dont 22 patients dans le groupe « arrêt progressif » et 16 patients dans le groupe « maintien du traitement ». Au cours de la période 2, un patient a bénéficié d'un traitement de recours, en raison d'une augmentation > 5 points du score QMG, et a été transféré directement à la période 4 (extension en ouvert), portant la population de la période 3 à 37 patients.

Les caractéristiques des 38 patients inclus sont présentées dans le tableau 1. Parmi ces patients, 32 (84,2%) avaient une forme de SMLE immunologique et 6 (15,8%) une forme paranéoplasique. Les patients présentaient un SMLE depuis une durée médiane de 1,90 ans (min-max : 0,1-21,5 ans) et 24 patients (63,2%) étaient testés positivement aux anticorps anti-CCVD.

Tableau 1 : Caractéristiques des patients (étude LMS-002)

| | Période 1 | Périodes 2 et 3 | | | |
|---|--|--------------------------------------|--|---|--|
| | N = 53 | Groupe arrêt progressif N = 22 | Groupe maintien traitement N = 16 | Total N = 38 | |
| Age (années) | | | | | |
| Moyenne ± ET | 52,1 ± 16,00 | 51,5 ± 17,57 | 51,6 ± 12,05 | $51,5 \pm 15,30$ | |
| Médiane | 55,0 | 56,5 | 53,0 | 54,0 | |
| Min-Max | 20 - 88 | 21 - 88 | 25 - 67 | 21 - 88 | |
| Sexe, n (%) | | | | | |
| Homme | 18 (34,0%) | 8 (36,4%) | 7 (43,8%) | 15 (39,5%) | |
| Femme | 35 (66,0%) | 14 (63,6%) | 9 (56,3%) | 23 (60,5%) | |
| Type, n (%) Non blancs Blancs Autre NR Traitement par amifampridine (base ou phosphate) immédiatement avant l'inclusion dans l'étude, n (%) | 1 (1,9%) 48 (90,6%) 2 (3,8%) 2 (3,8%) | 0 21 (95,5%) 0 1 (4,5%) | 0 13 (81,3%) 2 (12,5%) 1 (6,3%) | 0 34 (89,5%) 2 (5,3%) 2 (5,3%) | |
| Oui | 11 (20,8%) | 7 (31,8%) | 3 (18,8%) | 10 (26,3%) | |
| Non Si traitement par amifampridine reçu juste avant l'inclusion dans l'étude, nombre de jours continus de traitement | 42 (79,2%) | 15 (68,2%) | 13 (81,3%) | 28 (73,7%) | |
| Moyenne ± ET | 1 410.0 ± 1 909.36 | 1 287.1 ± 1 525.73 | 2 143,3 ± 3 080,16 | 1 544,0 ± 1 957,36 | |
| Médiane | 402,0 | 630.0 | 365,0 | 516,0 | |
| Min-Max | 70 – 5 700 | 166 – 4 457 | 365 – 5 700 | 166 – 5 700 | |

 $^{^{10}}$ Le score SGI est obtenu à partir d'une échelle subjective, à partir de laquelle le patient doit évaluer les effets du traitement sur ses symptômes. Un score compris entre 1 « terrible » et 7 « satisfait » est alors attrbué.

> Exposition au traitement

Au cours de la période 1, 53 patients ont reçu de l'amifampridine pendant une durée moyenne de 79,1 ± 39,45 jours, à une dose quotidienne moyenne de 51,1 ± 14,53 mg.

Au cours de la période 2, la répartition des patients en fonction des groupes était la suivante :

- groupe « arrêt progressif » : 22 patients ont reçu une dose quotidienne moyenne d'amifampridine de 40.6 ± 10.36 mg pendant une durée moyenne de 6.0 ± 0.0 jours ;
- groupe « maintien du traitement » : 16 patients ont reçu une dose quotidienne moyenne d'amifampridine de 64.4 ± 18.61 mg pendant une durée moyenne de 7.1 ± 0.34 jours.

Au cours de la période 3, aucun patient du groupe « arrêt progressif » n'a reçu de traitement par amifampridine et 16 patients du groupe « maintien du traitement » ont reçu une dose quotidienne moyenne de 64.4 ± 18.61 mg pendant une durée moyenne de 7.1 ± 0.25 jours.

A noter que la dose quotidienne moyenne reçue dans l'étude pendant les périodes 2 et 3 (64,4 \pm 18,61 mg) a été supérieure à la posologie quotidienne maximale autorisée dans le RCP (*maximum de 60 mg par jour*).

Résultats sur les co-critères principaux

Les résultats sur les co-critères principaux (groupe maintien du traitement versus groupe arrêt progressif) sont synthétisés dans les tableaux 2 et 3.

L'évolution du score QMG à J14 (+0,4 versus +2,2 ; différence -1,7 ; $IC_{95\%}$ [-3,4 ; 0,0]) et du score SGI à J14 (-0,7 versus -2,7 ; différence 1,8 [0,7 ; 3,0]) ont été en faveur du groupe maintien du traitement. Cependant, l'hypothèse d'évaluation retenue dans cette étude (différence absolue de 2,443 points en termes d'évolution moyenne du score QMG) n'est pas atteinte.

Tableau 2 : Résultats sur le critère de la faiblesse et de la fatigabilité musculaire évaluée à partir du score QMG (co-critère principal – population d'analyse – étude LMS-002)

| Score QMG | Groupe maintien du traitement N=16 | Groupe arrêt progressif N=21 | |
|---|------------------------------------|------------------------------------|--|
| Valeur initiale sous traitement (J1-période 2) | | | |
| Moyenne ± ET | 6,4 ± 3,22 | 5,6 ± 3,99 | |
| Valeur à J14 (fin période 3) | | | |
| Moyenne ± ET | 6.7 ± 4.09 | $7,9 \pm 2,85$ | |
| Evolution du score par rapport à la valeur initiale Moyenne ± ET Moyenne* | + 0,3 ± 2,60 0.4 | + 2,2 ± 2,93 2,2 | |
| Différence entre les deux groupes* | , | ,7 | |
| IC ₉₅ | -3,4;-0,0 | | |
| P | 0,0 | 452 | |

^{*} Estimée selon le modèle mixte de mesures répétées. ET : écart-type; IC : intervalle de confiance ; QMG : quantitative myasthenia gravis.

Tableau 3 : Résultats sur le critère de la faiblesse et de la fatigabilité musculaire évaluée à partir du score SGI (co-critère principal – population d'analyse – étude LMS-002)

| Score SGI | Groupe maintien traitement N=16 | Groupe arrêt progressif N=21 |
|---|---------------------------------|------------------------------------|
| Valeur initiale sous traitement (J1-période 2) | | |
| Moyenne ± ET | 5,6 ± 1,26 | 5,9 ± 1,22 |
| Valeur à J14 (fin période 3) | | |
| Moyenne ± ET | 4,9 ± 1,57 | 3,2 ± 1,70 |
| Evolution du score par rapport à la valeur initiale | | |
| Moyenne ± ET | -0,7 ± 1,82 | -2,7 ± 2,29 |
| Moyenne* | -0,8 | -2,6 |
| Différence entre les deux groupes | 1 | ,8 |
| IC ₉₅ | 0,7 | ; 3,0 |
| Р | 0,0 | 028 |

^{*} Estimée selon le modèle mixte de mesures répétées. ET : écart-type; IC : intervalle de confiance ; SGI : Subject Global Impression.

06.2 Tolérance/Effets indésirables

6.2.1 Données issues de l'étude de phase III (LMS-002)

Tolérance générale de la période 1

Au cours de cette période 37/53 patients (69,8%) ont eu au moins un événement indésirable (EI, soit un total de 220 EI rapportés). Ces EI ont été plus fréquemment rapportés chez les patients naïfs (81%; 34/42) que chez les patients non-naïfs (27%; 3/11). L'incidence des EI considéré comme lié au traitement a été de 60,4% (32 patients). Les EI les plus fréquemment rapportés ont été: les paresthésies (37 EI chez 19 patients [35,8%]) dont les paresthésies orales (21 EI chez 19 patients [35,8%]) et les troubles gastro-intestinaux (60 EI chez 28 patients [52,8%], dont diarrhée [9,4%], nausées [9,4%], douleurs abdominales [3,8%], constipation [5,7%], sécheresse buccale [3,8%] et vomissement [3,8%]). Trois patients (5,7%) ont eu un EI grave (une insuffisance rénale, une embolie pulmonaire et une colique néphrétique) qui ont été considérés comme non liés au traitement, et 4 patients (7,5%) ont eu un EI ayant conduit à l'arrêt du traitement et/ou au retrait du patient de l'étude (1 patient en raison d'une insuffisance respiratoire considérée comme non liée au traitement et 3 patients en raison d'EI liés au traitement: douleurs abdominales, diarrhée, vomissements, douleurs oculaires et stase des paupières chez 1 patient, fatigue, paresse, contraction musculaire involontaire, douleur à l'extrémité, paresthésie, paresthésie orale et froideur périphérique chez 1 patient; douleurs à l'estomac chez 1 patient).

Tolérance générale de la période 2

Au cours de la période 2, 6/16 (37,5%) patients randomisés dans le groupe « maintien du traitement » ont rapporté un total de 11 EI : une céphalée (2 EI), un érythème (2 EI), un abcès sous-cutané, une infection respiratoire supérieure, des vertiges, une diarrhée, une douleur thoracique, une allergie saisonnière, et une douleur oropharyngée. Dans le groupe « arrêt progressif du traitement », 3/22 (13,6%) patients ont rapporté un total de 3 EI (faiblesse musculaire, myalgie et sinusite chronique).

Tolérance générale de la période 3

Au cours de la période 3, 3/16 (18,8%) patients randomisés dans le groupe « maintien du traitement » ont rapporté un total de 3 El (rhinopharyngite, otite externe et infection urinaire) comparativement à 6/22 (27,3%) randomisés dans le groupe « arrêt progressif du traitement » qui ont rapporté un total de 11 El.

Aucun EIG n'a été rapporté au cours des périodes 2 et 3, et aucun décès n'a été rapporté quelle que soit la période considérée.

La tolérance générale des périodes 1, 2 et 3 des patients de l'étude LMS-002 est résumée dans le Tableau 4.

| n (%) | Période 1 | | | Période 2 | | | Période 3 | | |
|---|----------------|-----------------------|-----------|-------------------------------|----------------------------------|-------------|-------------------------------|----------------------------------|----------|
| (/5/ | Patients naïfs | Patients non-naïfs | Total | Groupe arrêt progressif | Groupe maintien traitement | Total | Groupe arrêt progressif | Groupe maintien traitement | Total |
| | N=42 | N=11 | N=53 | N=22 | N=16 | N=38 | N=22 | N=16 | N=38 |
| Au moins un El | 34 (81,0) | 3 (27,3) | 37 (69,8) | 3 (13,6) | 6 (37,5) | 9 (23,7) | 6 (27,3) | 3 (18,8) | 9 (23,7) |
| El lié au traitement | 29 (69,0) | 3 (27,3) | 32 (60,4) | 1 (4,5) | 0 (0) | 1 (2,6) | 2 (9,1) | 0 (0) | 2 (5,3) |
| EIG | 3 (7,1) | 0 (0) | 3 (5,7) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) |
| Arrêts de traitement en raison d'un El | 4 (9,5) | 0 (0) | 4 (7,5) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) |

Tableau 4 : Tolérance générale de l'étude LMS-002 (population de tolérance)

El : Evénement indésirable ; ElG : Evénement indésirable grave ; AP : Amifampridine Phosphate.

6.2.2 Données de suivi post-commercialisation (*Periodic Benefit Risk Evaluation Report_PBRER*)

Le laboratoire a présenté de nouvelles données de pharmacovigilance (PBRER couvrant la période du 23 décembre au 23 décembre 2014.

L'exposition à FIRDAPSE depuis sa commercialisation a été estimée à partir des données de vente et de la dose moyenne quotidienne rapportée, soit environ 2200 patients exposés au traitement (Tableau 5).

Tableau 5 : Données d'exposition à FIRDAPSE depuis le 1er PBRER

| PBRER | Période couverte par le PBRER | Nombre de comprimés à 10 mg vendus | Dose moyenne quotidienne* | Données d'exposition des patients | Evolution exposition / période précédente |
|-------|----------------------------------|--|---------------------------|---|---|
| 1 | 23/12/2009 au 24/06/2010 | 65 300 | 48 mg | 74 | NA |
| 2 | 25/06/2010 au 24/12/2010 | 200 600 | 48 mg | 228 | 208% |
| 3 | 23/12/2010 au 24/06/2011 | 222 500 | 48 mg | 253 | 11% |
| 4 | 25/06/2011 au 23/06/2011 | 244 100 | 48 mg | 281 | 11% |
| 5 | 24/12/2011 au 24/06/2012 | 268 000 | 48 mg | 305 | 8,5% |
| 6 | 25/06/2012 au 23/12/2012 | 278 500 | 48 mg | 317 | 3,9% |
| 7 | 24/12/2012 au 23/12/2013 | 604 800 | 52 mg | 320 | NA |
| 8 | 24/12/2013 au 23/12/2014 | 666 800 | 44,375 mg | 412 | 28,8% |

^{*} Pour les PBRER 1 et 6 : l'estimation de la dose moyenne quotidienne a été réalisée à partir des données du registre SMLE disponibles. Pour les PBRER 7 et 8, la dose moyenne quotidienne estimée a été mise à jour à partir des données du registre SMLE plus récentes. NA : Non applicable. Source : Tableau 5.2.1.1 du 8^{ème} PBRER

Au cours de la période couverte par le 8^{ème} PBRER, le RCP a été mis à jour deux fois afin d'intégrer les informations suivantes (cf. annexe Tableau face/face) :

- Les résultats de l'étude QTC-002¹¹ sur les effets cardiaques qui est désormais terminée (modification des sections 4.4 « Mises en garde spéciales et précautions d'emploi », 4.8 « Effets indésirables » et 4.9 « Surdosage »);
- Les résultats issus des études ayant évalué les effets toxiques sur la reproduction (modification des sections du RCP : 4.6 « Fertilité, grossesse et allaitement », 4.8 « Effets indésirables » et 5.3 « Données de sécurité préclinique »).

Ces données ne sont de nature à modifier les conclusions de l'avis précédent sur le profil de tolérance de la spécialité FIRDAPSE.

06.3 Données d'utilisation/de prescription

6.3.1 Données IMS

Selon les données IMS (cumul mobile annuel mois Printemps 2015), FIRDAPSE n'est pas suffisamment prescrit en ville pour figurer dans ce panel.

6.3.2 Données de vente du GERS

Selon les données du GERS (cumul mobile annuel 2016), 2 508 boîtes et 5600 unités (soit 56 boîtes) de FIRDAPSE ont été vendues respectivement en ville et à l'hôpital en 2016.

¹¹ Etude de phase I randomisée, en double aveugle, selon un cross-over, ayant évalué l'effet de FIRDAPSE®, administré à des doses thérapeutique ou supra-thérapeutique, sur les paramètres de l'électrocardiogramme (ECG) comparativement au placebo et à la moxifloxacine chez des volontaires sains « acétylateurs lents ».

6.3.3 Données issues du registre sur le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton

| Type d'étude | Registre observationnel, volontaire multicentrique, international des patients atteints du |
|-----------------------------|--|
| | syndrome myasthénique de Lambert-Eaton. |
| Date, durée | Registre débuté le 5 mai 2010 et devant se poursuivre pendant une période de 5 ans suivant l'inclusion des patients, puis 3 ans après l'inclusion du dernier patient ou jusqu'à 2018 (date de l'engagement de BioMarin dans le cadre de l'AMM de FIRDAPSE). |
| Cadre et de lieu de l'étude | NR |
| Objectif de l'étude | Evaluer l'évolution clinique des patients atteints du syndrome myasthénique de Lambert- Eaton au cours du temps. Les données collectées au cours de ce registre devaient permettre une meilleure connaissance de l'histoire naturelle de la maladie en évaluant le fonctionnement neurologique et musculaire des patients. En outre ce registre devait permettre de collecter des données additionnelles sur l'efficacité et la tolérance à long terme de FIRDAPSE chez les patients traités. |
| Population | Ensemble des patients ayant un diagnostic confirmé de syndrome myasthénique de Lambert-Eaton ayant fourni un consentement éclairé et ne participant pas à une étude clinique menée par BioMarin évaluant FIRDAPSE. Les patients ne devaient pas obligatoirement être traités par FIRDAPSE pour participer au registre. Les patients inclus dans ce registre pouvaient recevoir plus d'un traitement pour leur syndrome myasthénique de Lambert-Eaton et pouvaient changer de traitement si nécessaire. |
| Traitements étudiés | Registre non interventionnel. Aucun traitement expérimental ni évaluation ne sont prévus au cours de ce registre. |
| Critères de jugement | Une liste d'évaluations a été développée sur la base du savoir de médecins expérimentés dans la prise en charge de patients atteints de SMLE. Celle-ci comprend les examens standards actuellement utilisés en pratique clinique pour suivre les manifestations cliniques du SMLE et pour évaluer la progression de la maladie. Les médecins déterminaient la fréquence de ces évaluations pour chaque patient en fonction de ses besoins individuels de soins et de suivi. Une synthèse des évaluations recommandées dans le cadre de ce registre est présentée dans le tableau 6. |

Tableau 6 : Evaluations recommandées dans le cadre du registre sur le SMLE

| Evaluation | Test / paramètres étudiés |
|---------------------------------|---|
| EMG | Amplitude du PAMC, % d'augmentation et de diminution de l'amplitude du PAMC |
| Recherche d'anticorps IgG | Titration des anticorps anti-canaux calciques voltage dépendant (anti-VGCC) de type P/Q |
| QMG | Score QMG total |
| Force musculaire | Triceps, flexion et fatigabilité du poignet, muscle ischio-jambier, quadriceps, fléchisseur/extenseur du pied, iliopsoas, grand glutéal, fléchisseur/extenseur du cou et muscles faciaux |
| Réflexes | Rotulien, achilléen, bicipital, tricipital |
| Evaluation de l'ataxie | Test de marche, test de Romberg, épreuve doigt-nez bilatérale, épreuve talongenou bilatérale |
| Système nerveux | Sécheresse oculaire, sécheresse buccale, réflexe pupillaire, dysfonction |
| autonome ECG | érectile/impuissance, constipation, fonction vésicale et hypotension |
| | Rythme cardiaque, intervalles PQ, PR et QT, intervalles QTcB, QTcF et QRS |
| Spirométrie | VEMS, CVF, CPT et VVM |
| Activités de la vie quotidienne | Capacité de marche, à faire du vélo, à se lever d'une position assise ou accroupie, à monter des marches |
| Qualité de vie | EuroQoL EQ-5D |
| Tolérance | EI, traitements concomitants, tests biologiques, PAL, ALAT, ASAT, Bilirubine totale, azote uréique sanguin, Calcium, Gamma glutamyl transférase, Potassium Sodium, Hémoglobine, Hématocrite, Taux de leucocytes, Taux d'hématies, Créatinine, Protéines |

ALAT: Alanine Aminotransférase; ASAT: Aspartate Aminotransférase; ECG: Electrocardiogramme; EI: Evénement indésirable; EMG: Electromyogramme; VEMS: Volume expiratoire maximum en une seconde; CVF: Capacité vitale forcée PAMC: Potentiel d'action musculaire composé; QMG: Quantitative Myasthenia Gravis; VMM: Ventilation volontaire maximale; PAL: Phosphatase alcaline; CPT: Capacité pulmonaire totale. Source: Tableau 3.2.1 du Rapport du registre du SMLE

<u>Résultats</u>

Les données du dernier rapport annuel de ce registre sont présentées dans ce dossier (5^{ème} rapport couvrant la période du 5 mai 2010 au 28 novembre 2014).

Pendant cette période, 89 patients (dont 18 inclus dans l'un des 10 centres investigateurs en France) avaient été inclus dans le registre et 17 patients ont arrêté l'étude (tableau 7). L'âge moyen des patients inclus était de 59.6 ± 12.7 ans, 53.9% étaient des hommes, 71.9% étaient blancs et environ 50% étaient fumeurs.

Tableau 7 : Patients inclus dans le registre sur le SMLE en fonction du traitement reçu

| | 3,4 DAP/ FIRDAPSE | 3,4 DAP/ Préparation hospitalière | Autre | Inconnu | Total |
|--|----------------------|---|--------------------|---------------------|---------------------------|
| | N=44 | N=18 | N=18 | N=9 | N=89 |
| Inclus | 44 (100,0%) | 18 (100,0%) | 18 (100,0%) | 9 (100,0%) | 89 (100,0%) |
| Arrêt du traitement à l'étude | 8 (18,2%) | 6 (33,3%) | 2 (11,1%) | 1 (11,1%) | 17 (19,1%) |
| Raison de l'arrêt Décès Retrait de | 6 (13,6%) | 3 (16,7%) | 1 (5,6%) | 0 | 10 (11,2%) |
| consentement Perdus de vue Autres | 0 2 (4,5%) 0 | 0 1 (5,6%) 2 (11,1%) | 0 0 1 (5,6%) | 0 0 1 (11,1%) | 0 3 (3,4%) 4 (4,5%) |

La durée moyenne d'exposition au traitement était de 29,3 mois (min 0,0 ; max 51,5).

Les paramètres d'efficacité présentés dans ce rapport ne sont détaillés en raison du faible nombre patients pour lesquels des données d'évaluation étaient disponibles (20/89 pour le score QMG, 23/89 pour le score PAMC), ce qui ne permet pas de conclure à un changement cliniquement significatif sur la base de ces résultats. En termes de tolérance, aucun nouveau signal n'a été

identifié pendant la période couverte par le rapport. L'inclusion des patients dans le registre se poursuivra jusqu'en 2018.

06.4 Résumé & discussion

Les nouvelles données présentées sont :

- une revue Cochrane (Keogh M et al.)⁶ publiée en 2011, incluant les études avec la 3,4 DAP déjà évaluées dans le dossier précédent de demande d'inscription de la spécialité FIRDAPSE.
 Il s'agit d'une mise à jour de la revue Cochrane sur le traitement du LEMS publiée en 2005⁵ prise en compte dans le dossier précédent.
- une étude de phase III, contrôlée versus placebo, réalisée chez 38 patients ayant un SMLE sous traitement par amifampridine stable depuis au moins 91 jours, dont l'objectif principal était d'évaluer l'efficacité de FIRDAPSE versus placebo sur la force musculaire, en comparant un groupe maintenant un traitement par FIRDAPSE (à dose optimale) à un groupe arrêtant progressivement le traitement, sur une période 14 jours.

L'évaluation de l'efficacité s'appuie sur des examens permettant d'évaluer la force musculaire et le déficit moteur, notamment le score QMG (score quantitatif de gravité de la myasthénie), le score PAMC (potentiel d'action musculaire composé) et le score SGI (Subjective Global Impression).

La revue Cochrane a montré une amélioration moyenne du score QMG évalué entre 3 et 8 jours, avec la 3,4 DAP versus placebo, de 2,44 points. A noter que le seuil de pertinence clinique fixé pour le score QMG (différence de 2,6 points) n'a pas été atteint. Les résultats sur l'amplitude médiane du PAMC ont été également en faveur de la 3,4 DAP (différence de +1,36 mV [0,99; 1,72]). Les auteurs concluent que « des preuves limitées mais de qualité moyenne à élevée issues d'essais contrôlés randomisés montraient une amélioration des scores de force musculaire et de l'amplitude du PAMC pendant plusieurs jours sous amifampridine et jusqu'à 8 semaines sous IgIV chez les participants atteints de syndrome myasthénique de Lambert-Eaton. À l'heure actuelle, les données sont insuffisantes pour quantifier cet effet. Les autres traitements potentiels n'ont pas été évalués dans le cadre d'essais contrôlés randomisés. »

L'étude de phase III (seule étude réalisée avec FIRDAPSE) a montré une moindre dégradation des scores QMG et SGI dans le groupe maintenant le traitement par amifampridine (à dose optimale) versus le groupe arrêtant progressivement le traitement, sur une période 14 jours :

- évolution du score QMG à J14 de +0,3 versus +2,2 ; différence entre les 2 groupes = -1,7, IC_{95%} [-3,4 ; 0,0]). L'hypothèse d'évaluation retenue dans cette étude (différence de 2,443 points en termes d'évolution moyenne du score QMG) n'est pas atteinte.
- évolution du score SGI à J14 de -0,7 versus -2,7 ; différence absolue 1,8 [0,7 ; 3,0].

A noter que la dose quotidienne moyenne d'amifampridine reçue dans l'étude (64,4 ± 18,61 mg) est supérieure à la posologie quotidienne maximale autorisée dans le RCP (*maximum de 60 mg par jour*), ce qui limite la transposabilité des résultats à la pratique réelle.

Les données de tolérance sont actuellement très limitées. Les effets indésirables les plus fréquents sont des paresthésies (paresthésies périphériques et péribuccales) et les troubles gastro-intestinaux (diarrhée, nausées, douleurs abdominales, constipations, sécheresses buccales et vomissements). L'intensité et l'incidence de la plupart des effets indésirables sont dose-dépendants. Des tachycardies supraventriculaires ont été rapportées après de fortes doses⁴.

Au total, les nouvelles données présentées confirment l'effet bénéfique de l'amifampridine phosphate en tant que traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton. Cependant, la quantité d'effet a été modeste et cohérente avec les résultats antérieurement rapportés avec la 3,4 DAP.

Au vu des données disponibles, l'impact de FIRDAPSE sur la morbidité des patients traités semble faible, basée sur l'amélioration des paramètres musculaires (le tonus musculaire et les amplitudes du potentiel d'action musculaire composé). L'impact sur la morbidité en termes d'amélioration de la marche n'est pas démontré. L'impact sur la mortalité, la qualité de vie et l'organisation des soins n'a pas été documenté.

06.5 Stratégie thérapeutique

Les données acquises de la science sur le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton et ses modalités de prise en charge ont également été prises en compte^{1,3,4}.

Depuis la dernière évaluation par la Commission du 2 juin 2010, la place de FIRDAPSE dans la stratégie thérapeutique n'a pas été modifiée (cf. chapitre 04). FIRDAPSE reste le traitement symptomatique de première intention du SMLE.

07 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces informations et après débat et vote, la Commission estime que les conclusions de son avis précédent du 2 juin 2010 n'ont pas à être modifiées.

07.1 Service Médical Rendu

- ▶ Le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton est une affection neurologique rare. Elle se manifeste par une faiblesse musculaire touchant de façon prédominante les membres inférieurs et le tronc. Elle se caractérise par une évolution vers un handicap moteur et peut engager le pronostic vital en cas d'atteinte des muscles respiratoires.
- ▶ Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement à visée symptomatique.
- Le rapport efficacité/effets indésirables est moyen.
 - Intérêt de santé publique
 - En l'état actuel des données, l'appréciation précédente de l'ISP n'est pas modifiée : FIRDAPSE n'est pas susceptible d'avoir un impact sur la santé publique dans la prise en charge actuelle de la maladie.
- ▶ Il s'agit d'un traitement de première intention.
- Il n'existe pas d'alternative médicamenteuse disposant d'une AMM dans cette indication.

Compte tenu de ces éléments, la Commission considère que le service médical rendu par FIRDAPSE <u>reste modéré</u> dans l'indication de l'AMM.

07.2 Population cible

L'appréciation de la population cible n'est pas modifiée par rapport à celle mentionnée dans l'avis précédent comme suit : « Prévalence estimée en Europe entre 1/100 000 et 1/400 000, soit une population estimée en France entre 160 à 640 patients. Selon les experts, le nombre de patients atteints de LEMS ne dépasse pas 300 en France. »

Le faible nombre de boîtes de FIRDAPSE vendues en 2016, selon les données du GERS en ville (2508 boîtes) et à l'hôpital (5600 unités, soit 56 boîtes de 100), conforte l'estimation précédente.

07.3 Recommandations de la Commission

La Commission donne un avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication de l'AMM.

▶ Taux de remboursement actuel : 100 %

D Conditionnement:

Il est adapté aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|-----------------------|--|---|
| | | Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra |
| | | l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Les |
| | | professionnels de la santé déclarent tout effet indésirable suspecté. Voir rubrique 4.8 |
| | | pour les modalités de déclaration des effets indésirables. |
| 1. DENOMINATION DU | ZENAS 10 mg, comprimés | FIRDAPSE 10 mg, comprimés |
| MEDICAMENT | | |
| 2. COMPOSITION | Chaque comprimé contient du phosphate d'amifampridine | Chaque comprimé contient du phosphate d'amifampridine équivalant à 10 mg |
| QUALITATIVE ET | équivalant à 10 mg d'amifampridine. | d'amifampridine. |
| QUANTITATIVE | Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1. | Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1. |
| 3. FORME | Comprime, | Comprimé. |
| PHARMACEUTIQUE | Comprime blanc, rond, plat et sécable. Les comprimes peuvent être divises en deux moitiés égales. | Comprimé blanc, rond, plat sur une face et sécable sur l'autre face. Les comprimés peuvent être divisés en deux moitiés égales. |
| 4 DONNIES CLINIQUES | | · · · |
| 4. DONNEES CLINIQUES | Traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton chez l'adulte. | Traitement symptomatique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (SMLE) chez l'adulte. |
| 4.1 Indications | Lambert-Eaton chez i addite. | raduite. |
| thérapeutiques | | |
| 4.2 Posologie et mode | Le traitement doit être instaure et suivi par un médecin | Le traitement doit être instauré et suivi par un médecin expérimenté dans le traitement |
| d'administration | expérimenté dans le traitement de cette maladie. | de cette maladie. |
| a daministration | experimente dans le tratement de cette maidale. | de cette maladie. |
| | | <u>Posologie</u> |
| | | |
| | ZENAS doit être administre en doses divisées, trois ou quatre fois | FIRDAPSE doit être administré en doses divisées, trois ou quatre fois par jour. La dose |
| | par jour. La dose initiale recommandée est de 15 mg par jour. Elle | initiale recommandée est de 15 mg d'amifampridine par jour. Elle peut être augmentée |
| | peut être augmentée par paliers de 5 mg tous les quatre à cinq | par paliers de 5 mg tous les quatre à cinq jours, jusqu'à un maximum de 60 mg par jour. |
| | jours, jusqu'à un maximum de 60 mg par jour. Une dose unique ne | Une dose unique ne doit pas dépasser 20 mg. |
| | doit pas dépasser 20 mg. | |
| | | Les comprimés doivent être pris au cours d'un repas. Voir rubrique 5.2 pour un |
| | Les comprimes doivent être pris au cours d'un repas. | complément d'information sur la biodisponibilité de l'amifampridine post prandiale ou à |
| | Voie orale uniquement. | jeun. |
| | Enfants et adolescents | |
| | L'utilisation de ZENAS n'est pas recommandée pour ce groupe de | Des différences génétiques peuvent expliquer la variabilité de l'exposition systémique de |
| | patients âgés de moins de 18 ans, compte tenu de l'absence de | l'amifampridine (voir rubriques 4.4 et 5.2). |
| | données concernant la sécurité d'emploi et l'efficacité (voir rubrique | |
| | 5.2). | Si le traitement est interrompu, les patients peuvent présenter certains symptômes du |
| | Patients couffrant dune insufficance rénale ou béneticus | SMLE. |
| | Patients souffrant d'une insuffisance rénale ou hépatique | lassifficance néerle ou béneticue |
| | ZENAS doit être utilisé avec précaution chez les patients présentant | Insuffisance rénale ou hépatique |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|--|---|--|
| | une insuffisance rénale ou hépatique. Une dose initiale de 5 mg de ZENAS est recommandée pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique modérée ou sévère. Pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique légère, une dose initiale de 10 mg de ZENAS est recommandée. La titration du médicament doit être plus lente chez ces patients que chez ceux ne présentant pas d'insuffisance rénale ou hépatique, avec une augmentation de 5 mg de la dose tous les sept jours. Si un effet indésirable apparait, l' augmentation de la dose doit être interrompue (voir rubriques 4.4 et 5.2). | FIRDAPSE doit être utilisé avec précaution chez les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique. Une dose initiale de 5 mg par jour d'amifampridine est recommandée pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique modérée ou sévère. Pour les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique légère, une dose initiale de 10 mg par jour d'amifampridine est recommandée. La titration du médicament doit être plus lente chez ces patients que chez ceux ne présentant pas d'insuffisance rénale ou hépatique, avec une augmentation par paliers de 5 mg de la dose tous les sept jours. Si un effet indésirable apparaît, l'augmentation de la dose doit être interrompue (voir rubriques 4.4 et 5.2). |
| | | Population pédiatrique La sécurité et l'efficacité de FIRDAPSE chez les enfants âgés de 0 à 17 ans n'ont pas encore été établies. Aucune donnée n'est disponible. Mode d'administration |
| | | Pour administration par voie orale uniquement. |
| 4.3 Contre-indications | Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients Epilepsie Asthme non contrôlé En association avec du sultopride (voir rubriques 4.5 et 5.1) En association avec des médicaments ayant une fenêtre thérapeutique étroite (voir rubrique 4.5). En association avec des médicaments connus pour provoquer une prolongation de l'intervalle QT Chez les patients présentant un syndrome du QT long congénital (voir rubrique 4.4) | Hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1 Épilepsie Asthme non contrôlé En association avec du sultopride (voir rubriques 4.5 et 5.1) En association avec des médicaments ayant une fenêtre thérapeutique étroite (voir rubrique 4.5). En association avec des médicaments connus pour provoquer un allongement de l'intervalle QTc Chez les patients présentant un syndrome du QT long congénital (voir rubrique 4.4) |
| 4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi | Aucune étude n'a été réalisée chez les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique. Compte tenu du risque de surexposition aux médicaments, les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique doivent être étroitement surveillés. La dose d'amifampridine doit être augmentée plus lentement chez les patients présentant une insuffisance rénale et hépatique que chez ceux ayant une fonction rénale et hépatique normale. L'augmentation de la dose doit être interrompue en cas d'apparition d'effets indésirables (voir rubrique 4.2). | Insuffisance rénale et hépatique Aucune étude n'a été réalisée chez les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique. Compte tenu du risque de surexposition au médicament, les patients présentant une insuffisance rénale ou hépatique doivent être étroitement surveillés. La dose d'amifampridine doit être augmentée plus lentement chez les patients présentant une insuffisance rénale et hépatique que chez ceux ayant une fonction rénale et hépatique normale. L'augmentation de la dose doit être interrompue en cas d'apparition d'effets indésirables (voir rubrique 4.2). Crises d'épilepsie L'exposition à l'amifampridine est associée à un risque accru de crises d'épilepsie. Le risque de crises est dose-dépendant et augmente chez les patients présentant des |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|------------------------------|--|---|
| | L'exposition à l'amifampridine est associée à un risque accru de crises d'épilepsie. Le risque de crises est dose-dépendant et augmente chez les patients présentant des facteurs de risque susceptibles d'abaisser le seuil épileptogène, y compris chez les patients utilisant ce produit en association avec d'autres | facteurs de risque susceptibles d'abaisser le seuil épileptogène, y compris chez les patients utilisant ce produit en association avec d'autres médicaments connus pour abaisser le seuil épileptogène (voir rubrique 4.5). En cas de crise convulsive, le traitement doit être interrompu. Risque cancérogène |
| | médicaments connus pour abaisser le seuil épileptogène (voir rubrique 4.5). En cas de crise convulsive, le traitement doit être interrompu. | L'amifampridine n'a pas été totalement testée sur des modèles de cancérogénicité et le risque cancérogène associé au traitement n'a pas été déterminé. L'utilisation d'amifampridine chez les patients souffrant d'une forme non paranéoplasique du SMLE ne doit être envisagée qu'après une évaluation complète du rapport bénéfice-risque pour le patient. |
| | L'amifampridine n'a pas été totalement testée sur des modèles de cancérogénicité et le risque cancérogène associé au traitement n'a pas été déterminé, L'utilisation d'amifampridine chez les patients souffrant d'une forme non paranéoplasique du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton ne doit être envisagée qu'après une évaluation complète du rapport bénéfice-risque pour le patient. | Effets cardiaques Une surveillance clinique et la réalisation d'un électrocardiogramme (ECG) sont indiquées lors de l'instauration du traitement, puis doivent ensuite être effectuées une fois par an. En cas de signes ou de symptômes suggérant des arythmies cardiaques, un ECG doit être pratiqué immédiatement. Aucun changement morphologique de l'ECG cliniquement significatif n'a été observé après l'administration de phosphate d'amifampridine au cours d'une étude menée auprès de volontaires sains (voir rubrique 5.1). |
| | Une surveillance clinique et la réalisation d'un électrocardiogramme (ECG) sont indiquées lors de l'instauration du traitement, puis doivent ensuite être effectuées une fois par an. En cas de signes ou de symptômes suggérant des arythmies cardiaques, un ECG doit être pratiqué immédiatement. | Maladies concomitantes Les patients doivent être informés du fait qu'il est impératif que le médecin qu'ils consultent sache qu'ils prennent ce médicament, car une surveillance étroite d'une maladie concomitante, l'asthme notamment, peut s'avérer nécessaire. |
| | Les patients doivent être informes du fait qu'il est impératif que le médecin qu'ils consultent (qu'il s'agisse de leur médecin habituel ou d'un autre praticien) sache qu'ils prennent ce médicament, car une surveillance étroite d'une maladie concomitante, l'asthme notamment, peut s'avérer nécessaire. | État d'acétylation La pharmacocinétique et l'exposition systémique à l'amifampridine sont nettement influencées par l'activité d'acétylation métabolique globale des enzymes nacétyltransferase (NAT) et du génotype NAT2 qui est dépendant d'une variation génétique (voir rubrique 5.2), comme le montre l'étude chez des volontaires sains. Dans cette étude, les acétyleurs lents ont présenté davantage d'effets indésirables que les acétyleurs rapides. Le profil de sécurité dans cette étude n'est pas différent des effets indésirables observés chez les patients sous FIRDAPSE. |
| 4.5 Interactions avec | Aucune étude in vitro ou in vivo portant sur les interactions n'a été | |
| d'autres médicaments et | réalisée, En outre, le mécanisme d'élimination de l'amifampridine | |
| autres formes d'interactions | reste inconnu. | Interactions pharmacocinétiques |
| u interactions | Interactions pharmacocinétiques | Interactions pharmacochieriques |
| | Médicaments éliminés par élimination métabolique ou par sécrétion | Médicaments éliminés par métabolisme ou par sécrétion active Aucune donnée relative aux effets de l'amifampridine sur le métabolisme ou la sécrétion |

Rubriaue du RCP RCP du 23 décembre 2009 RCP du 27 ianvier 2015 active active d'autres médicaments n'est disponible. En conséquence, une attention particulière Aucune donnée relative aux enzymes impliquées dans le doit être portée aux patients prenant simultanément des médicaments éliminés par voie métabolisme de l'amifampridine ou aux effets de l'amifampridine métabolique ou par sécrétion active. Une surveillance est conseillée lorsque cela s'avère sur le métabolisme ou la sécrétion active d'autres médicaments possible. La dose du médicament administré en même temps doit être ajustée, si n'est disponible. En conséquence, une attention particulière doit nécessaire. L'utilisation concomitante de médicaments à fenêtre thérapeutique étroite être portée aux patients prenant simultanément des médicaments est contre-indiquée (voir rubrique 4.3). éliminés par voie métabolique ou par sécrétion active. Une surveillance est conseillée lorsque cela s'avère possible. La dose du médicament administré en même temps doit être ajustée, si Puissants inhibiteurs d'enzymes métabolisant les médicaments (voir rubrique 5.2) nécessaire. L'utilisation concomitante de médicaments à fenêtre Il est peu probable que les inhibiteurs enzymatiques puissants du cytochrome P450 (CYP450), tels que la cimétidine ou le kétoconazole, inhibent le métabolisme de thérapeutique étroite est contre-indiquée (voir rubrique 4.3). l'amifampridine par des N-acétyltransférases humaines (NAT), entraînant ainsi une Puissants inhibiteurs d'enzymes métabolisant les médicaments (voir exposition accrue à celle-ci. Les résultats de l'étude sur l'inhibition de CYP450 in vitro rubriaue 5.2) indiquent qu'il est peu probable que l'amifampridine joue un rôle dans les interactions Le mode d'élimination de l'amifampridine est inconnu. Des médicamenteuses métaboliques cliniques liées à l'inhibition du métabolisme de CYP1A2, inhibiteurs enzymatiques puissants, tels que la cimétidine ou le CYP2A6, CYP2B6, CYP2C8, CYP2C9, CYP2C19, CYP2D6, CYP2E1, et CYP3A4 des kétoconazole, peuvent inhiber le métabolisme de l'amifampridine, médicaments co-administrés. Néanmoins, les patients doivent être étroitement surveillés entrainant ainsi une exposition accrue à l'amifampridine. Les afin de détecter tout effet indésirable lors de l'instauration d'un traitement par un patients doivent être étroitement surveillés afin de détecter tout puissant inhibiteur des enzymes ou des transports rénaux. Si le traitement par un effet indésirable lors de l'instauration d'un traitement par un puissant inhibiteur est interrompu, les patients doivent être surveillés afin de détecter puissant inhibiteur enzymatique. Si le traitement par un puissant tout changement dans l'efficacité du produit, car une augmentation de la dose inhibiteur est interrompu, les patients doivent être surveillés afin d'amifampridine peut s'avérer nécessaire. de détecter tout changement dans l'efficacité du produit, car une augmentation de la dose d'amifampridine peut s'avérer nécessaire. Puissants inducteurs d'enzymes métabolisant les médicaments (voir rubrique 5.2) Les résultats d'études in vitro indiquent que le risque d'interactions médicamenteuses est faible en raison de l'induction des enzymes CYP1A2, CYP2B6, et CYP3A4 par l'amifampridine. Puissants inducteurs d'enzymes métabolisant les médicaments (voir rubrique 5.2) Les puissants inducteurs d'enzymes métabolisant les médicaments. Interactions pharmacodynamiques comme par exemple les barbituriques, la carbamazépine ou la Compte tenu des propriétés pharmacodynamiques de l'amifampridine, l'utilisation rifamycine, peuvent augmenter l'élimination de l'amifampridine et concomitante avec du sultopride ou d'autres médicaments réputés provoquer un entrainer une exposition aune dose subthérapeutique allongement de l'intervalle QT (par exemple, disopyramide, cispride, dompéridone, d'amifampridine. Un ajustement de la dose peut s'avérer nécessaire rifampicine, kétoconazole) est contre-indiquée car cette association peut entraîner une au cours des premières semaines suivant le début ou l'arrêt de ce augmentation du risque de tachycardie ventriculaire, notamment de torsades de pointes tvpe de traitement. (voir rubriques 4.3 et 5.1).

Aucune information concernant l'interaction de l'amifampridine

avec le cytochrome P450 n'est actuellement disponible.

Associations nécessitant des précautions d'utilisation

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|-----------------|--|---|
| Rubrique du RCP | Interactions pharmacodynamiques Compte tenu des propriétés pharmacodynamiques de ZENAS, le point suivant doit être pris en compte : l'utilisation concomitante avec du sultopride est contre-indiquée car cette association peut entrainer une augmentation du risque de tachycardie ventriculaire, notamment de torsades de pointes (voir rubriques 4.3 et 5.1). Associations nécessitant des précautions d'utilisation Médicaments connus pour abaisser le seuil épileptogène L'utilisation concomitante de ZENAS et de substances connues pour abaisser le seuil épileptogène entraîne un risque accru de crises. La décision d'administrer un proconvulsivant ou une substance abaissant le seuil épileptogène doit être prise avec soin en tenant compte de la gravite des risques associes, Ces substances comprennent la plupart des antidépresseurs (antidépresseurs tricycliques, inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine), les neuroleptiques (phénothiazines et butyrophénones), la méfloquine, le bupropion et le tramadol (voir rubriques 4.4 et 5.1). Associations devant être prises en compte Médicaments ayant des effets atropiniques L'utilisation concomitante de ZENAS et de médicaments ayant des effets atropiniques peut réduire l'effet des deux substances actives et doit donc être prise en compte. Les médicaments ayant des effets atropiniques comprennent les antidépresseurs tricycliques, la plupart des antihistaminiques H1 atropiniques, les anticholinergiques, les antiparkinsoniens, les antispasmodiques atropiniques, le disopyramide, la phénothiazine, les neuroleptiques et la clozapine. Médicaments ayant des effets cholinergiques L'utilisation concomitante de ZENAS et de médicaments ayant des | Médicaments connus pour abaisser le seuil épileptogène L'utilisation concomitante d'amifampridine et de substances connues pour abaisser le seuil épileptogène peut entraîner un risque accru de crises. La décision d'administrer un proconvulsivant ou une substance abaissant le seuil épileptogène doit être prise avec soin en tenant compte de la gravité des risques associés. Ces substances comprennent la plupart des antidépresseurs (antidépresseurs tricycliques, inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine), les neuroleptiques (phénothiazines et butyrophénones), la méfloquine, le bupropion et le tramadol (voir rubriques 4.4 et 5.1). Associations devant être prises en compte Médicaments ayant des effets atropiniques L'utilisation concomitante de FIRDAPSE et de médicaments ayant des effets atropiniques peut réduire l'effet des deux substances actives et doit donc être prise en compte. Les médicaments ayant des effets atropiniques comprennent les antidépresseurs tricycliques, la plupart des antihistaminiques H1 atropiniques, les anticholinergiques, les antiparkinsoniens, les antispasmodiques atropiniques, le disopyramide, la phénothiazine, les neuroleptiques et la clozapine. Médicaments ayant des effets cholinergiques L'utilisation concomitante de FIRDAPSE et de médicaments ayant des effets cholinergiques (par exemple, les inhibiteurs directs ou indirects de la cholinestérase) peut entraîner un effet accru des deux produits et doit donc être prise en compte. Myorelaxants non dépolarisants L'utilisation concomitante de FIRDAPSE et de médicaments ayant des effets myorelaxants non dépolarisants (par exemple le mivacurium ou le pipercurium) peut entraîner une réduction de l'effet des deux produits et doit donc être prise en compte. Myorelaxants dépolarisants L'utilisation concomitante de FIRDAPSE et de médicaments ayant des effets myorelaxants dépolarisants (par exemple le suxaméthonium) peut entraîner une réduction de l'effet des deux produits et doit donc être prise en compte. |
| | , | |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|---|---|---|
| | effets myorelaxants non dépolarisants (par exemple le mivacurium ou le pipercurium) peut entrainer une réduction de l'effet des deux produits et doit donc être prise en compte. Myorelaxants dépolarisants L'utilisation concomitante de ZENAS et de médicaments ayant des effets myorelaxants dépolarisants (par exemple le suxaméthonium) peut entrainer une réduction de l' effet des deux produits et doit donc être prise en compte. | |
| 4.6 Fertilité, grossesse et | | Grossesse |
| allaitement | Aucune donnée appropriée concernant l'utilisation d'amifampridine chez la femme enceinte n'est disponible. Aucune donnée de sécurité préclinique relative aux effets de l'amifampridine sur la reproduction n'est disponible (voir rubrique 5.3). ZENAS ne doit pas être utilise au cours de la grossesse. Les hommes et les femmes en âge de procréer doivent utiliser une contraception efficace pendant le traitement par ZENAS. L'excrétion de l'amifampridine dans le lait maternel est incertaine. L'excrétion de l'amifampridine dans le lait n'a pas été étudiée chez l'animal. ZENAS ne doit pas être utilise au cours de l'allaitement. | FIRDAPSE ne doit pas être utilisé pendant la grossesse. Les femmes en âge de procréer doivent utiliser une contraception efficace pendant le traitement par FIRDAPSE. Aucune donnée appropriée concernant l'utilisation d'amifampridine chez la femme enceinte n'est disponible. L'amifampridine n'a montré aucun effet sur la viabilité et le développement embryo-foetaux chez le lapin ; toutefois, chez le rat, un nombre accru de femelles mettant bas des bébés mort-nés a été observé (voir rubrique 5.3). Allaitement On ne sait pas si l'amifampridine est excrétée dans le lait maternel. Les données disponibles sur la reproduction chez l'animal ont montré la présence d'amifampridine dans le lait maternel. L'évaluation d'animaux nouveau-nés allaités n'a pas montré d'effets indésirables suite à une exposition à l'amifampridine par le biais du lait maternel. Une décision doit être prise soit d'interrompre l'allaitement soit d'interrompre/de s'abstenir du traitement avec FIRDAPSE en tenant compte du bénéfice de l'allaitement pour l'enfant au regard du bénéfice du traitement pour la femme. Fertilité |
| | | Des données non cliniques portant sur les effets de l'amifampridine sur la fonction de reproduction sont disponibles. Aucun trouble n'a été observé sur la fertilité dans les études non cliniques avec l'amifampridine (voir rubrique 5.3). |
| 4.7 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines | Les effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines n'ont pas été étudiés. Toutefois, en raison d'effets indésirables tels qu'une somnolence, des vertiges, des crises d'épilepsie et une vision floue, ZENAS peut avoir une influence mineure ou modérée sur l'aptitude à conduire des véhicules ou a utiliser des machines (voir rubrique 4.8). | En raison d'effets indésirables tels qu'une somnolence, des vertiges, des crises d'épilepsie et une vision floue, l'amifampridine peut avoir une influence mineure ou modérée sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines (voir rubrique 4.8). |
| 4.8 Effets indésirables | Le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton est une maladie génétique très rare. En conséquence, peu d'informations relatives aux effets indésirables du traitement par amifampridine sont disponibles, en raison du faible nombre de patients concernés. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportes dans la | Résumé du profil de sécurité Le syndrome myasthénique de Lambert-Eaton est une maladie très rare. En conséquence, peu d'informations relatives aux effets indésirables du traitement par amifampridine sont disponibles, en raison du faible nombre de patients concernés. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés sont les paresthésies (telles que les paresthésies périphériques et péribuccales) et les troubles gastro-intestinaux (tels |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 | nvier 2015 | | | | |
|-----------------|--|--|-----------------------------------|----------------------------|------------|--|--|
| | littérature publiée sont les paresthésies (telles que les paresthésies | que: épigastralgie, diarrhe | ée, nausées et douleurs a | bdominales). L'intensité | et l'incid | | |
| | périphériques et péribuccales) et les troubles gastro-intestinaux | de la plupart des effets inc | | | | | |
| | (tels que: épigastralgie, diarrhée, nausées et douleurs | Le tableau 1 ci-dessous | établit la liste des évér | nements indésirables raj | oportés | | |
| | abdominales). L'intensité et l'incidence de la plupart des effets | s FIRDAPSE. | | | | | |
| | indésirables sont dose-dépendants. | | | | | | |
| | | Liste des événements inde | <u>ésirables sous forme de ta</u> | <u>bleau</u> | | | |
| | Les effets indésirables suivants ont également été rapportes: | Les fréquences sont définies comme : très fréquent (≥ 1/10), fréquent (≥ 1/100 à | | | | | |
| | | peu fréquent (< 1/1 000 à | a < 1/100), rare (≥1/10 00 | 0 to < 1/1 000), très rare | (< 1/10 | | |
| | Affections psychiatriques: troubles du sommeil. | et fréquence indétermine | ée (ne peut être estimée | sur la base de données | dispon | | |
| | Affections du système nerveux: convulsions, anxiété, somnolence, | Dans chaque groupe de fi | | | | | |
| | vertiges, faiblesse, fatigue, céphalées, chorée, myoclonies. | décroissant en termes de | | • | | | |
| | Affections oculaires: vision floue. | Les fréquences ont été | - | ine étude clinique mené | e auprè | | |
| | Affections cardiaques: troubles du rythme cardiaque, palpitations. | volontaires sains visant à | | | | | |
| | Affections vasculaires: syndrome de Raynaud, extrémités froides. | 60 mg sur la repolarisation | | | | | |
| | Affections respiratoires, thoraciques et médiatisnales: toux, | | ' | | | | |
| | hypersécrétion bronchique, crise d'asthme chez les patients | | | | | | |
| | asthmatiques ou les patients ayant des antécédents d'asthme. | | | | | | |
| | Affections hépatobiliaires: taux élevés d'enzymes hépatiques | MedDRA | MedDRA | Fréquence | | | |
| | (transaminases). | Classes de systèmes | Terme préféré | | | | |
| | , | d'organes | | | | | |
| | Compte tenu du nombre très limite de données, il n'est pas possible | Affections | Troubles du sommeil, | Indéterminée | | | |
| | de déterminer les fréquences de chacun des effets indésirables. | psychiatriques | anxiété | macterminee | | | |
| | ' | Affections du système | Convulsions, chorée, | Indéterminée | | | |
| | | nerveux | myoclonies, | macterminee | | | |
| | | Herveux | somnolence, faiblesse, | | | | |
| | | | fatigue, céphalées | | | | |
| | | | Vertiges ¹ , | Très fréquent | | | |
| | | | hypoesthésie ¹ , | rres rrequent | | | |
| | | | paresthésie ¹ | | | | |
| | | Affections oculaires : | Vision floue | Indéterminée | | | |
| | | | | | _ | | |
| | | Affections cardiaques | Troubles du rythme | Indéterminée | | | |
| | | ACC 11 | cardiaque, palpitations | 1.17 | _ | | |
| | | Affections vasculaires | Syndrome de Raynaud | Indéterminée | _ | | |
| | | | Extrémités froides ¹ | Fréquent | _ | | |
| | | Affections | Hypersécrétion | Indéterminée | | | |
| | | respiratoires, | bronchique, crise | | | | |
| | | thoraciques et | d'asthme chez les | | | | |
| | | médiastinales | patients asthmatiques | | | | |
| | | | ou les patients ayant | | | | |
| | | | des antécédents | | | | |
| | | | d'asthme, toux | | | | |

Hypoesthésie orale¹

Très fréquent

Affections gastro-

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 | | | |
|---|--|---|---|--|---------------------------|
| | | intestinales Affections hépatobiliaires | paresthésie orale ¹ , paresthésies périphériques et péribuccales, nausées ¹ Douleurs abdominales Diarrhée, épigastralgie Taux élevés d'enzymes hépatiques | Fréquent Indéterminée Indéterminée | |
| | | Affections de la peau et du tissu sous-cutané 1 Effets indésirables rappo | (transaminases) Hyperhidrose ¹ , sueurs froides ¹ ortés au cours d'une étude | Très fréquent clinique menée auprès de l'amifampridine 30 mg ou 6 | |
| | | repolarisation cardiaque. Déclaration des effets inde La déclaration des effets importante. Elle permet | <u>ésirables suspectés</u> indésirables suspectés ar une surveillance contir onnels de santé déclarent | orès autorisation du médi nue du rapport bénéfice tout effet indésirable sus | cament est e/risque du |
| 4.9 Surdosage | Il existe peu d'information concernant le surdosage. Les effets étant dose dépendants, les manifestations d'un surdosage aigu comprennent une faiblesse générale associée à des paresthésies diffuses, des nausées, des vomissements, des convulsions et des troubles du rythme cardiaque. Le patient doit interrompre le traitement en cas de surdosage. Aucun antidote spécifique n'est connu. Un traitement symptomatique doit être administré, en fonction du tableau clinique, parmi lesquels une surveillance des signes vitaux et du statut cardiaque du patient. | Il existe peu d'information concernant le surdosage. Les manifestations d'un surdosage aigu comprennent des vomissements et des douleurs abdominales. Le patient doi interrompre le traitement en cas de surdosage. Aucun antidote spécifique n'est connu Un traitement symptomatique doit être administré, en fonction du tableau clinique parmi lesquels une surveillance des signes vitaux. | | | |
| 5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES 5.1 Propriétés pharmacodynamiques | Classe pharmacotherapeutique: autres medicaments du systeme nerveux code ATC: N07XX05. L'amifampridine bloque les canaux potassiques voltagedépendants, prolongeant ainsi la dépolarisation de la membrane des cellules présynaptiques. Le prolongement du potentiel d'action augmente le transport du calcium vers les terminaisons nerveuses. L'augmentation des concentrations intracellulaires en calcium qui en découle facilite l'exocytose des vésicules contenant de l'acétylcholine qui, à son tour, augmente la transmission neuromusculaire. | N07XX05. L'amifampridine bloque les canaux potassiques voltage-dépendants, prolongeant ains dépolarisation de la membrane des cellules présynaptiques. Le prolongement potentiel d'action augmente le transport du calcium vers les terminaisons nerveus. L'augmentation des concentrations intracellulaires en calcium qui en découle faci l'exocytose des vésicules contenant de l'acétylcholine qui, à son tour, augmente transmission neuromusculaire. | | | |
| | near ornascularie. | L'amifampridine améliore | | | |

à2,77). Le profil pharmacodynamique de l'amifampridine a été étudié pour un certain nombre de doses. Une étude prospective, randomisée, contrôlée contre placebo, menée sur 26 patients souffrant du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton, a rapporté une efficacité clinique pour l'amifampridine à la dose standard maximale recommandée de 60 mg/jour (Sanders et al2000). Deux autres études portant sur un total de 57 patients souffrant du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton ont rapporté des informations concernant les effets obtenus avec des doses plus élevées d'amifampridine. McEvoy et al1989 ont rapporté des données provenant d'une étude à court terme portant sur 12 patients souffrant du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton, démontrant que l'administration d'amifampridine à des doses allant jusqu'à 100 mg / jour sur une période de trois jours était efficace dans le traitement des symptômes autonomiques et moteurs du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton. Sanders et al 1998 ont présenté des données relatives à l'efficacité et à la securite du traitement par amifampridine à des doses allant jusqu'à 100 mg / jour chez 45 patients souffrant du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton traites pendant une moyenne de 31 mois. Ainsi, dans certaines circonstances exceptionnelles, des doses plus élevées pouvant aller jusqu'à 80 mg/jour peuvent s'avérer bénéfiques si une surveillance appropriée de l'innocuité du produit est effectuée. Il est recommandé d'effectuer l'augmentation de la dose de 60 mg/jour à 80 mg/jour par paliers de 5 mg tous les sept iours. Une augmentation de la dose doit être interrompue si un effet indésirable apparait ou si une anomalie est détectée à l'ECG.

RCP du 23 décembre 2009

L'amifampridine améliore le tonus musculaire et les amplitudes du

potentiel d'action musculaire composé (PAMC) de repos, avec une

différence moyenne globale pondérée de 1,69 mV (95 % CI 0,60

Rubriaue du RCP

RCP du 27 janvier 2015

musculaire composé (PAMC) de repos, avec une différence moyenne globale pondérée de 1,69 mV (IC à 95%0,60 à 2,77).

Le profil pharmacodynamique de l'amifampridine a été étudié pour un certain nombre de doses. Une étude prospective, randomisée, contrôlée contre placebo, menée sur 26 patients souffrant du syndrome myasthénique de Lambert-Eaton (SMLE), a rapporté une efficacité clinique pour l'amifampridine à la dose standard maximale recommandée de 60 mg/jour (Sanders et al 2000). Deux autres études portant sur un total de 57 patients souffrant du SMLE ont rapporté des informations concernant les effets obtenus avec des doses plus élevées d'amifampridine. McEvoy et al 1989 ont rapporté des données provenant d'une étude à court terme portant sur 12 patients souffrant du SMLE. démontrant que l'administration d'amifampridine à des doses allant jusqu'à 100 mg / jour sur une période de trois jours était efficace dans le traitement des symptômes autonomiques et moteurs du SMLE. Sanders et al 1998 ont présenté des données relatives à l'efficacité et à l'innocuité du traitement par amifampridine à des doses allant jusqu'à 100 mg / jour chez 45 patients souffrant du SMLE traités pendant une moyenne de 31 mois. Ainsi, dans certaines circonstances exceptionnelles, des doses plus élevées pouvant aller jusqu'à 80 mg/jour peuvent s'avérer bénéfiques si une surveillance appropriée de l'innocuité du produit est effectuée. Il est recommandé d'effectuer l'augmentation de la dose de 60 mg/jour à 80 mg/jour par paliers de 5 mg tous les sept jours. Une augmentation de la dose doit être interrompue si un effet indésirable apparaît ou si une anomalie est détectée à l'ECG.

Une dose unique de 30 mg ou 60 mg de phosphate d'amifampridine a été utilisée afin d'évaluer la relation pharmacocinétique entre la concentration d'amifampridine et la repolarisation cardiaque, telle que mesurée par l'intervalle QTc, chez des volontaires sains. Cette évaluation a été menée dans le cadre d'une étude croisée de phase 1, randomisée, en double aveugle visant à définir les effets de ces doses de phosphate d'amifampridine sur l'ECG, par rapport au placebo et à la moxifloxacine (un témoin positif) chez des hommes et des femmes sains acétyleurs lents (n = 52). Aucun effet du phosphate d'amifampridine sur la fréquence cardiaque, la conduction atrioventriculaire ou la dépolarisation cardiaque, telles que mesurées par la fréquence cardiaque et les durées des intervalles PR et QRS, n'a été observé. Aucun sujet n'a développé de nouveaux changements morphologiques de l'ECG cliniquement significatifs après l'administration de phosphate d'amifampridine. Aucun effet du phosphate d'amifampridine sur la repolarisation cardiaque, telle que mesurée par l'intervalle QTc, n'a été observé.

Une autorisation de mise sur le marché « sous circonstances exceptionnelles » a été délivrée pour ce médicament.

Cela signifie qu'en raison de la rareté de cette maladie il n'a pas été possible d'obtenir des informations complètes concernant ce médicament.

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier | 2015 | | | | | |
|---|-------------------------|---------------------------------------|---|---|---|--|--|--|
| | | L'Agence europé information qui po | | | | année toute nouv era mis à jour. | | |
| 5.2 Propriétés | Absorption: | Absorption | | | • | * | | |
| 5.2 Propriétés pharmacocinétiques L'amifampridine est rapidement absorbée et le pic de concentration plasmatique (Tmax) est atteint 20 minutes aune heure après ingestion. L'effet de la prise concomitante d'aliments sur l'absorption d'amifampridine n'a pas encore été étudié. L'amifampridine est rapidement absorbée et le pic de concentration plasmatique et chez l'homme, la rapidité et le les aliments. Voir Tableau 2 ci l'amifampridine chez des volon l'aire sous la courbe et le d'amifampridine avait été adm jeun. D'après les valeurs limites une Cmax comprise entre 16 d'aliments. De même, on obser à 271 ng·h/ml à jeun et entre 9 Les différences de demi-vie d'é 4 fois plus importantes dans l'd'environ 93 à 100 % d'après le d'un métabolite principal 3-N a | | | | | administration orale chez l'homme, l'amifampridine est rapidement absorbée et le pic concentration plasmatique est atteint entre 0,6 à 1,3 heure (valeurs moyennes). ez l'homme, la rapidité et le degré d'absorption de l'amifampridine sont influencés par la aliments. Voir Tableau 2 ci-dessous pour des informations sur les paramètres PK de mifampridine chez des volontaires sains. Il s'est produit une réduction de la Cmax et de ire sous la courbe et le Tmax a été prolongé (double) lorsque le phosphate amifampridine avait été administré avec des aliments comparé à son administration à un. D'après les valeurs limites des paramètres PK indiqués dans le Tableau 2, on obtient le Cmax comprise entre 16 et 137 ng/ml à jeun et entre 2,81 et 132 après la prise aliments. De même, on observe pour l'aire sous la courbe0-∞ des valeurs allant de 22,1 le 171 ng·h/ml à jeun et entre 9,66 et 292 ng·h/ml après la prise d'aliments. In différences de demi-vie d'élimination plasmatique terminale inter-sujets étaient 3 ou rois plus importantes dans l'étude sur l'effet de l'alimentation. La biodisponibilité est environ 93 à 100 % d'après les taux de récupération d'amifampridine non métabolisé et un métabolite principal 3-N acétylé de l'amifampridine dans les urines. | | | |
| | | Amifampridine 20 mg | Cmax (ng/ml) Moyenne (E.T.), valeurs limites | Aire sous la courbe0-∞ (ng-hr/ml) Moyenne (E.T.), valeurs limites | Tmax (h) Moyenne (E.T.), valeurs limites | t1/2 (h) Moyenne (E.T.), valeurs limites | | |
| | | À jeun (N=45) | 59,1 (34,4), 16-137 | 117 (76,6), 22,1-271 | 0,637 (0,247), 0,25-1,5 | 2,5 (0,73), 1,23-4,31 | | |
| | | Post prandial* (N=46) | 40,6 (31,3), 2,81-132 | 109 (76,4), 9,66-292 | 1,31 (0,88), 0,5-4,0 | 2,28 (0,704), 0,822-3,78 | | |
| | | * Après un repas à | | | | -,, | | |
| | | été nettement in | fluencée par l'ad de NAT2. Les gèn | ctivité d'acétyla nes NAT sont hau | tion métaboliqu utement polymo | ue de l'amifampridir e globale des enzyr rphes et entraînent | | |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 | | | | | | | | |
|-----------------|--|---|--|--|---|---|--|-----------------------------------|--|--------------------------------|
| | | Dans l'étude chez des volontaires sains, les acétyleurs rapides étaient définis com ceux présentant un rapport des métabolites de la caféine > 0,3, et les acétyleurs le comme ceux présentant un rapport des métabolites de la caféine < 0,2. L'expositio l'amifampridine était significativement plus élevée chez les acétyleurs lents que chez acétyleurs rapides. Des différences statistiquement significatives des paramètres Cmax, ASCO-∞, t1/2 et clairance apparente de l'amifampridine ont été observée toutes les doses entre les acétyleurs rapides et les acétyleurs lents. Tableau 3: moyenne des paramètres PK de l'amifampridine chez des sujets sains su à l'administration de doses orales uniques (5 à 30 mg) chez des sujets présentant phénotype acétyleur lent ou acétyleur rapide | | | | | rs lents sition à chez les tres PK rvées à | | | |
| | | Dose d'amifampridine | 5 | | 10 | | 20 | | 30 | |
| I | | (mg) Sujets (N) | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| | | Phénotype acétyleur | Rapide | Lent | Rapide | Lent | Rapide | Lent | Rapide | Lent |
| | | Moyenne des par | ramètres I | PK de l'a | mifamprio | line | | | | |
| | | ASC 0-∞ (ng·h/ml) | 2,89 | 30,1 | 9,55 | 66,3 | 24,7 | 142 | 43,5 | 230 |
| | | Cmax (ng/ml) | 3,98 | 17,9 | 9,91 | 34,4 | 16,2 | 56,7 | 25,5 | 89,6 |
| | | Tmax (h) | 0,750 | 0,830 | 0,805 | 1,14 | 1,04 | 1,07 | 0,810 | 1,29 |
| | <u>Distribution:</u> Aucune étude n'a été menée. | Le rapport moyen of croissantes était de respectivement. Distribution La distribution de le d'amifampridine ra | e 0,408 e | et 0,172 ridine a | chez les a | acétyleu ée chez | ırs rapide le rat. Ap | es et les orès adr | s acétyleu ministratio | rs lents on orale |
| | Biotransformation: Aucune donnée relative aux métabolites de l'amifampridine n'est | niveau du tractus g concentrations dan concentrations pla excrétoires (foie, re glandulaire (glande Biotransformation Les études in vit | ns les tissu smatiques eins et tra s lacrimal | us sont g s. La plu actus gas es, saliva vivo cl | énéralemons s forte constrointesti ires, muque nez l'hom | ent simi oncentra nal) et ueuses, nme inc | laires ou pation se to certains to hypophys | plus impletrouve issus aye et thy | portantes dans les d yant une f yroïde). mifamprid | que les organes conction |
| | disponible et les enzymes impliquées dans le métabolisme n' ont pas été identifiées. | métabolisée en un Élimination | seul méta | bolite pr | ıncipal 3-N | N acétyle | e de l'amil | amprid | ine. | |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|-------------------------------------|--|--|
| | Elimination: Le mode d'élimination de l'amifampridine est inconnu. L'amifampridine pourrait être éliminée principalement par les reins. La demi-vie d'élimination est d'environ deux heures. L'amifampridine n'est plus détectée dans le plasma 24 heures après son administration. Populations particulières: Aucune donnée relative à la pharmacocinétique de l'amifampridine chez les enfants et les patients souffrant d'insuffisance rénale ou hépatique n'est disponible (voir rubriques 4.2 et 4.4). | Chez l'homme, 93,2 % à 100 % de l'amifampridine sont excrétés dans les urines 24 heures après l'administration, sous forme d'amifampridine (19 %) et sous forme de métabolite 3-N-acétylé de l'amifampridine (74,0 % à 81,7 %). La demi-vie d'élimination plasmatique est d'environ 2,5 heures pour l'amifampridine et de 4 heures pour le métabolite 3-N acétylé de l'amifampridine. La demi-vie d'élimination est d'environ deux heures. L'amifampridine n'est plus détectée dans le plasma 24 heures après son administration. Insuffisance rénale et hépatique Aucune donnée relative à la pharmacocinétique de l'amifampridine chez les patients souffrant d'insuffisance rénale ou hépatique n'est disponible (voir rubriques 4.2 et 4.4). Population pédiatrique Aucune donnée relative à la pharmacocinétique de l'amifampridine chez les enfants n'est disponible (voir rubriques 4.2). |
| | L'effet de l'âge sur la pharmacocinétique de l'amifampridine n'a pas été étudié. | L'effet de l'âge sur la pharmacocinétique de l'amifampridine n'a pas été étudié. |
| 5.3 Données de sécurité préclinique | Seules quelques données précliniques limitées sont disponibles pour l'amifampridine. Dans des études de pharmacologie de sécurité chez le rat, aucun effet n'a été observé sur le système nerveux central avec des doses allant jusqu'à 40 mg/kg. Dans des études de toxicité à dose répétée chez le rat et le chien, des effets sur le système nerveux central, une augmentation du poids du foie et des reins ainsi que des effets au niveau cardiaque (bloc atrioventriculaire du second degré) ont été observés. Aucune marge de sécurité pour l'exposition chez l'homme n'a été atteinte dans les études chez l'animal en raison de la sensibilité des modèles animaux utilises. Aucune étude de toxicité à long terme de plus de quatre semaines n'a été menée. L'amifampridine ne s'est pas avérée génotoxique lors d'une batterie standard de tests in vitro et in vivo, mais les résultats des études complètes de cancérogénicité ne sont pas disponibles. Aucune étude portant sur la toxicité pour la reproduction ou la cancérogénicité n'a été menée. | Dans des études de pharmacologie de sécurité chez le rat, aucun effet n'a été observé sur le système respiratoire ou sur le système nerveux central avec des doses allant jusqu'à 40 mg/kg. Dans des études de toxicité à dose répétée chez le rat et le chien, des effets sur le système nerveux central et autonome, une augmentation du poids du foie et des reins ainsi que des effets au niveau cardiaque (bloc auriculo-ventriculaire du second degré) ont été observés. Aucune marge de sécurité n'a été obtenue entre l'exposition chez l'homme et l'animal en raison de la sensibilité des modèles animaux utilisés. L'amifampridine ne s'est pas avérée génotoxique dans une batterie standard de tests in vitro et in vivo, mais les résultats des études complètes de cancérogénicité ne sont pas disponibles. Des études chez l'animal examinant la toxicité sur la reproduction et le développement de l'amifampridine ont été menées chez le rat et le lapin, à des doses allant jusqu'à 75 mg/kg/jour. L'amifampridine n'a montré aucun effet indésirable sur la fertilité des rats mâles et femelles à des doses allant jusqu'à 75 mg/kg/jour, et aucun effet sur le développement postnatal ou la fertilité n'a été observé chez les petits des animaux traités. Dans une étude sur le développement périnatal/postnatal chez les rates gravides traitées par amifampridine, une augmentation dose-dépendante, du pourcentage de femelles mettant bas des bébés mort-nés (16,7 % à 20%) a été observée à des doses de 22,5 mg/kg/jour et 75 mg/kg/jour (1,1 et 2,7 fois la dose de 80 mg par jour chez l'homme, estimée à partir de la Cmax). Toutefois, dans le cadre d'une étude similaire chez les lapines gravides, aucun effet sur la viabilité embryo-foetale n'a été observé lors de l'examen effectué juste avant la naissance, à des doses allant jusqu'à 57 mg/kg/jour. |
| 6. DONNEES PHARMACEUTIQUES | Cellulose microcrystalline Silice colloïdale anhydre | Cellulose microcristalline Silice colloïdale anhydre |

| Rubrique du RCP | RCP du 23 décembre 2009 | RCP du 27 janvier 2015 |
|-----------------------------|---|---|
| | Stéarate de calcium | Stéarate de calcium |
| 6.1 Liste des excipients | | |
| 6.2 Incompatibilités | Sans objet. | Sans objet. |
| 6.3 Durée de conservation | 3 ans. | 3 ans. |
| 6.4 Précautions | A conserver à une température ne dépassant pas 30°C. A conserver | À conserver à une température ne dépassant pas 30 °C. À conserver dans l'emballage |
| particulières de | dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. | extérieur d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. |
| conservation | | |
| 6.5 Nature et contenu de | Plaquettes thermoformées à doses unitaires prédécoupées (feuilles | Plaquettes thermoformées à doses unitaires prédécoupées (feuilles thermoformées |
| l'emballage extérieur | thermoformées aluminium-PVC / PVDC) de 10 comprimes. | aluminium-PVC/ PVDC) de 10 comprimés. |
| | Une boite contient 100 comprimes (10 bandes de 10 comprimes chacune). | Une boîte contient 100 comprimés (10 bandes de 10 comprimés chacune). |
| 6.6 Précautions | Tout produit non utilise ou déchet doit être éliminé conformément | Tout médicament non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la |
| particulières d'élimination | à la règlementation en vigueur. | réglementation en vigueur. |
| et de manipulation | | |
| 7. TITULAIRE DE | EUSA Pharma SAS | BioMarin Europe Limited, |
| L'AUTORISATION DE MISE | 3 allée des Sequoias | 164 Shaftesbury Avenue |
| SUR LE MARCHE | 69760 LIMONEST | Londres, WC2H 8HL |
| | France | Royaume-Uni |
| | Tel: +33 (0)4 37 49 85 85 | |
| | Fax: +33 (0)4 37 49 86 01 | |
| | E-mail: medinfo@eusapharma.com | |
| 8. NUMERO(S) | | EU/1/09/601/001 |
| D'UTILISATION DE MISE | | |
| SUR LE MARCHE | | |
| 9. DATE DE PREMIERE | | Date de première autorisation : 23 décembre 2009 |
| AUTORISATION/DE | | Date de dernier renouvellement : |
| RENOUVELLEMENT DE | | |
| L'AUTORISATION | | |
| 10. DATE DE MISE A JOUR | Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur | Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site internet de |
| DU TEXTE | le site internet de l'Agence européenne du médicament (EMEA) | l'Agence européenne des médicaments http://www.ema.europa.eu/ . |
| | http://emea.europa.eu/ | |